

DECISION DU MAIRE

Objet : Convention de partenariat entre la ville et l'association NANTERRE INITIATIVE dans le cadre des activités sportives du projet Damades.

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Vu la convention établie entre la Ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative concernant l'animation et l'encadrement de séances de futsal pendant les vacances de février du 20 février 2023 au 3 mars 2023, au gymnase PVC, dans le quartier du Plateau / Mont-Valérien,

Considérant que la ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative ont convenu de l'utilité d'un partenariat sur la mise en œuvre de séances de Futsal dans le quartier Plateau / Mont-Valérien.

Considérant que la ville de Nanterre souhaite un meilleur encadrement pour les séances de futsal.

DECIDE

Article unique : D'approuver et de signer la convention entre la ville de Nanterre et l'association Nanterre Initiative concernant la mise en œuvre et l'encadrement de séances de Futsal dans le quartier Plateau / Mont-Valérien au gymnase Paul Vaillant Couturier pendant les vacances du 20 février 2023 au 3 mars 2023.

Nanterre, 26 AVR. 2023

Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY

